

L'école

Les devoirs

- Respecter les enfants et être attentif à leur caractère unique.
- Respecter les familles, les écouter, parler dans le respect mutuel.
- Informer la famille de tout fait qui lui paraît important, et avec régularité.
- Favoriser un climat propice aux apprentissages.
- Enseigner conformément aux Instructions Officielles.
- Être garant du matériel fourni aux élèves.
- Respecter les horaires.
- Travailler en équipe.



Les droits

- S'exprimer et participer à la vie de l'école.
- Faire des choix pédagogiques en accord avec le projet éducatif de l'école.

Règlement intérieur
École Saint Joseph, Monnières
☎ 02.40.54.31.60
ec.monnières.st-joseph@ec44.fr

L'élève

Les devoirs

- Respecter les autres, enfants et adultes.
- Respecter son corps.
- Respecter les lieux : la classe et la cour.
- Respecter le matériel de l'école, son propre matériel.
- Participer à tous les cours.
- Arriver à l'heure.
- Apporter et renouveler tout au long de l'année le matériel demandé.
- Être attentif et faire son travail du mieux que l'on peut.

Les droits

- S'exprimer.
- Être respecté avec ses différences physiques, culturelles, sociales, ethniques, religieuses...
- Être pris en compte en tant que personne existante et présente dans l'école.



La famille

Les devoirs

- Respecter les élèves de l'école, les professionnels de l'école et les familles de l'école.
- Participer à la vie de l'école et s'y investir selon ses disponibilités.
- Régler les frais de scolarité.
- Suivre le travail de son enfant.
- Respecter l'assiduité et la ponctualité.

Les droits

- S'exprimer, questionner l'école sur son fonctionnement et ses pratiques.
- Être informée.

